

Image not found or type unknown



## Risque enlèvement / Appel ordonnance non-conciliation

Par **Tsippora**, le **18/06/2019** à **09:12**

Bonjour,

J'ai reçu l'ordonnance de non-conciliation, il s'avère que le JAF a confondu Emirats Arabes Unis et Arabie Saoudite où est basé mon époux (de nationalité américaine). Ainsi il a la possibilité de prendre notre enfant de moins de 3 ans en vacances là bas ce que je refuse car il risque de l'enlever et je n'ai aucune possibilité d'aller la récupérer faute de visa (très compliqué d'obtenir en visa pour l'Arabie Saoudite surtout avec une procédure de divorce lancée)

Puis-je formuler ce risque dans la procédure d'appel? Quelle est mon recours?

Merci d'avance